

Communiqué de presse**Protocole entre le Grand Nancy et de l'Université de Lorraine :
pour une nouvelle dynamique de développement et de rayonnement du Technopôle Henri Poincaré**

Lundi 27 février à 17h30, à la Faculté des Sciences et Technologies (Amphi 7), André Rossinot, président de la Métropole du Grand Nancy et Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine signeront un protocole de coopération relatif à la refondation du Technopôle Henri Poincaré.

La refondation du Technopôle Henri Poincaré constitue un projet de développement d'excellence métropolitaine et, de fait, un enjeu majeur du projet métropolitain du Grand Nancy, un projet de société qui favorise les effervescences intellectuelle, économique et culturelle à travers des débats, des rencontres et des contributions.

Le Technopôle Henri Poincaré, qui accueillera à terme 5 000 personnes supplémentaires, est constitué d'un ensemble spatial dominé par trois entités principales : le plateau de Brabois sur lequel a été implanté historiquement le Technopôle; le secteur « Val de Villers/Aiguillettes » ; le site ARTEM. **Le Technopôle Henri Poincaré entend renouveler et redynamiser la démarche technopolitaine**, initiée sur le plateau de Brabois à la fin des années 1970 et **fondée sur une dynamique favorisant les liens entreprises-laboratoires.**

Avec ses trois campus, celui de Brabois actuellement en cours de densification sur le plateau au sud (Faculté de médecine, Biopôle, Ecoles d'ingénieurs, etc.), le nouveau campus ARTEM bientôt terminé au Nord (Ecole des Mines, Institut Jean Lamour, etc.), et enfin le campus Aiguillettes (Faculté des Sciences et Technologies, Faculté du sport, IUT, laboratoires, etc.) situé entre les deux premiers, **les infrastructures de l'Université de Lorraine constituent une véritable ossature de ce Technopôle.**

La Métropole du Grand Nancy développe une politique d'aménagement ambitieuse et durable. De son côté, l'Université de Lorraine, opérateur de l'État détenant un patrimoine important, a également son propre « schéma directeur » qui fixe les orientations d'aménagement et de développement de son patrimoine foncier et immobilier. Celui-ci conduit à un renforcement de sa présence sur le territoire du Technopôle avec, à terme, 23 000 étudiants et 3 000 agents (enseignants, chercheurs, personnel administratif, etc.). Au regard de ce contexte spécifique, il est apparu pertinent d'établir **un protocole de coopération entre ces deux instances qui permette de préciser le cadre du partenariat au sein duquel les échanges seront poursuivis, notamment en ce qui concerne les enjeux relatifs au développement urbain du Technopôle Henri Poincaré et ses évolutions en matière d'accessibilité.** Concrètement, ce protocole prévoit, entre autres :

- le renforcement des échanges d'information,
- le renforcement du travail conjoint sur différents dossiers dont notamment ceux concernant les transports et les mobilités,
- une réflexion urbanistique partagée en particulier sur le site Val de Villers / Aiguillettes
- une vision partagée sur les principes de requalification du campus Aiguillettes, notamment sur le regroupement des laboratoires de recherche.

Contacts presse